



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil,
le 26 octobre 2020

AU FIL DU TECH....

En direct des négociations...

Les négociations continuent sur un futur accord régissant les conditions de travail des agents de la DSEM pour les prochaines années. De nombreux sujets sont mis sur la table : promotion, polyvalence, logistique, pénibilité, encadrement, pause méridienne, horaires, rythmes de travail, ... La CGT œuvre pour y faire avancer les revendications du personnel.

Sujet 1 : Promotion et polyvalence

Depuis des années, la CGT dénonce une trop grande polyvalence exigée ne tenant pas compte de la réalité du terrain ou de la complexité de chaque domaine de compétence.

De nombreux techniciens se sont retrouvés bloqués dans leur carrière. La preuve : plus de 400 agents n'ont pas eu de promotion depuis plus de 20 ans.

La DSEM est en retard par rapport à de nombreux métiers (DT, Réseau, DSRH,...) sur le niveau des classifications.

La Direction propose de faire du II.3 non pas le grade de base mais le grade cible sous le prétexte de pouvoir continuer à intégrer des agents du courrier.

Le retard est important. Nous ne nous satisferons pas de promesses.

Le niveau III.3 est proposé pour la filière SI mais la polyvalence demandée est aggravée.

L'objectif de la DSEM est ambitieux, il s'agit pas moins de promouvoir quelques 660 agents mais à condition

En 2016, le texte du comité technique disait déjà :

« La fonction de technicien 2.2 devient un point de passage transitoire vers la fonction cible de niveau 2.3.

Les techniciens 2.2 actuels seront accompagnés vers le 2.3 d'ici 2020 au plus tard. »

On est donc revenu au point de départ !

Les objectifs de la CDSF de 2016 :

2.2	2.3	3.1	3.2	3.3	A
9%	51%	15%	17%	6%	3%

La réalité de 2020 :

2.1-2.2	2.3	3.1	3.2	3.3	A
28%	37%	10%	14%	7%	3%

qu'ils aient les compétences requises (voir tableaux). Il ne s'agit, pour une partie, que d'une régularisation de promesses non tenues de la CDSP de 2016. Pour notre direction, qui dit promotion dit augmentation des compétences. Mais avec quel plan de formation pour mettre à niveau les techniciens et leur permettre d'obtenir la promotion alors qu'il y a un réel déficit de formation ? Là-dessus, la direction reste plus que vague ...

Pour les ATM

La DSEM propose :

	AVANT		APRES		ATM tertiaire	
	Application	Maitrise	Application	Maitrise	Application	Maitrise
2.2	2 domaines		2 domaines +logistique		2 domaines +logistique	
2.3	5 domaines		4 domaines +logistique		2 domaines +logistique	1 domaine
2.3 spécialiste			2 domaines +logistique	1 domaine		
3.1	5 domaines		4 domaines +logistique	1 domaine	1 domaine +logistique	2 domaines
3.1 spécialiste			2 domaines +logistique	2 domaines		
3.2	4 domaines	1 domaine	3 domaines +logistique	2 domaines	Automates ou sureté	3 domaines
3.3			2 domaines +logistique	3 domaines	Automates et sureté	3 domaines

Des niveaux de spécialistes ont été rajoutés afin de tenir compte de la spécialisation de certains techniciens. Le niveau 3.3 est créé, mais avoir 3 domaines de maitrise, c'est difficilement abordable.

Pour les ATM des sites tertiaires, une polyvalence serait demandée en collaboration avec les ATM mixtes à partir du III.2 sur les domaines Automates et Sureté. Mais quelle maitrise peut-on avoir sur un domaine assuré de temps en temps ? Dans quelles conditions pourraient être assurés cette polyvalence ? Si les techniciens des ATM en site tertiaire ont moins de domaine de polyvalence (3 au lieu de 5), il leur est demandé plus de domaines en maitrise. C'est en allégeant la polyvalence sur les ATM mixtes qu'on rétablira l'équilibre.

Pour les SCT

La DSEM propose :

	AVANT		APRES	
	Application	Maitrise	Application	Maitrise
2.2	2 contextes		2 contextes	
2.3	3 contextes		3 contextes	
2.3 spécialiste			2 contextes	1 contexte
3.1	4 contextes	1 contexte	4 contextes	1 contexte
3.1 spécialiste			2 contextes	2 contextes
3.2	3 contextes	2 contextes	3 contextes	2 contextes
3.3			2 contextes	3 contextes

La CGT revendique :

- La logistique peut être un domaine de compétence mais comme un autre et non rajouté automatiquement sur chaque niveau.
- L'allègement des domaines de compétence dans les ATM en les divisant: automates, DAB, centrales d'alarme, vidéosurveillance par exemple.
- Pour les sites tertiaires, pas de compétences d'ATM mixtes exigées.
- Pas d'aggravation de la polyvalence
- Un vrai plan de formation avec notamment la généralisation des doublures
- La remise à plat de Cronos

Conclusion :

La reconnaissance des techniciens est une véritable attente. Les propositions aujourd'hui ne nous semblent pas suffisantes pour qualifier d'ambitieuse la politique de promotion de la DSEM. Beaucoup de techniciens attendaient le 3.1 minimum, on est encore loin du compte.

Nous sommes en attente de véritables chiffres sur les possibilités d'évolution professionnelles.

A suivre : La logistique, la pénibilité, l'encadrement, la pause méridienne, les horaires et rythmes de travail

